Nouvelles exigences concernant la déclaration

Sacs de moulée, incluant des suppléments, comme des médicaments, des minéraux et autres sacs

Date : Mai 2025

Produit/matériau : Sacs de moulée, incluant des suppléments, comme des médicaments, des minéraux et autres sacs

Objet : Nouvelles exigences concernant la déclaration en 2025

Les membres noteront plusieurs changements au système de déclaration de ventes. Ils reflètent les efforts pour obtenir des données et des vérifications plus précises.

Nouvelles caractéristiques

Sélectionner facilement le type de matériau

Maintenant, le menu permet aux membres d'identifier facilement le type de sac (par exemple, papier multicouche ou plastique/polyester) déclaré. Désormais, les membres doivent obligatoirement indiquer le type de matériau de chaque sac.

L'identification précise du type de matériau dont est fait le sac permet à AgriRÉCUP d'établir un budget plus précis et de répartir les coûts de manière plus équitable.

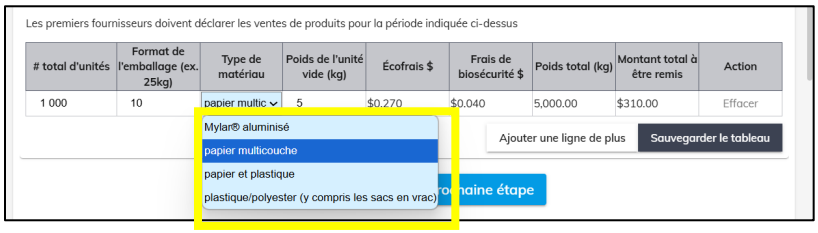

Identifier les marques et les sous-marques

Le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* (RRVPE) du Québec oblige AgriRÉCUP à tenir une liste des marques ou sous-marques que ses membres fournissent au Québec.

Dans le cadre de l'exercice de déclaration trimestrielle, les membres doivent maintenant fournir une liste des marques ou sous-marques qu'ils fournissent au Québec et à déclarer les données (y compris les déclarations nulles) à AgriRÉCUP. Cette liste sera reproduite dans les prochaines déclarations. Autrement dit, les membres n'auront pas à réinscrire leur liste de marques et les sous-marques chaque trimestre.

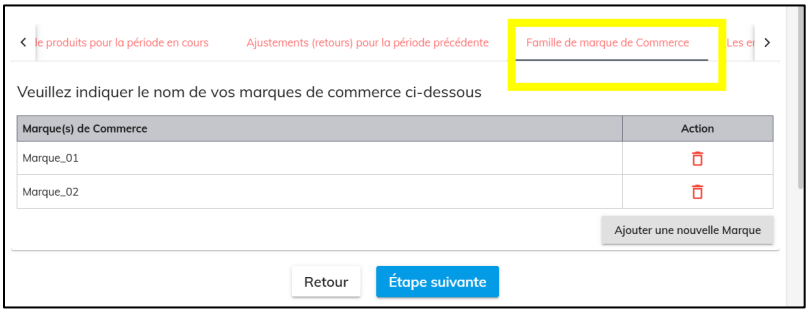

Fournissez une liste des marques et les sous-marques que votre entreprise fournit.

Niveau de détails requis :
Ce qui suit vise à servir de guide aux membres sur le niveau de détails requis au moment de déclarer les marques et les sous-marques. À titre d'exemple, nous utilisons la marque Maple Leaf et ses sous-marques afin d'illustrer clairement les attentes en matière de déclaration.

	Données sur l'échantillon	**Cela doit-il être déclaré ?**
Marque (soit la famille de marques, marque principale)	• Maple Leaf	Oui
Sous-marque	• Maple Leaf, Natural Selections	Oui
Sous sous-marques	• Poulet Prime de Maple Leaf • Poitrine de dinde rôtie au four, émincée Natural Selections Maple Leaf • Bacon naturel original Maple Leaf	Non

Télécharger les ententes entre fournisseur et fabricant d'aliments pour animaux
Dans le but de minimiser les répétitions lors de la déclaration, certains membres ont en place « une entente entre fournisseur et fabricant d'aliments pour animaux » qui indique quelle entité (c'est à dire, fabricant ou meunier par rapport à fournisseur des aliments ou autres intrants ou compagnie pharmaceutique) est responsable de faire la déclaration et de verser les écofrais applicables aux sacs de moulée.

Désormais, les membres peuvent télécharger des copies de ces ententes entre fournisseur et fabricant d'aliments pour animaux lors de leur déclaration trimestrielle. Les ententes téléchargées seront également incluses dans les déclarations ultérieures.

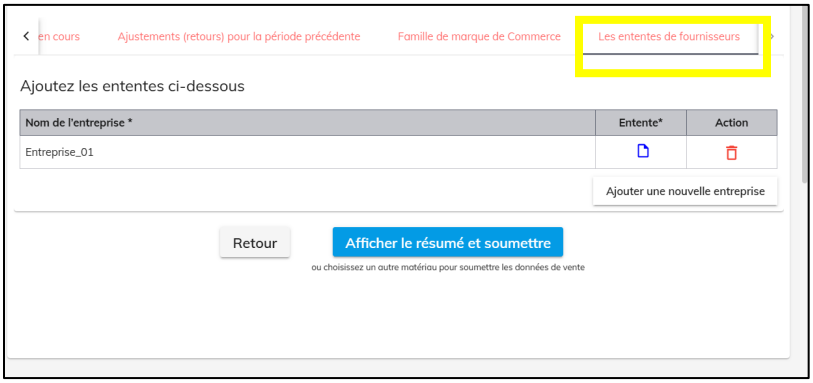

Saisissez le nom de l'entreprise et téléchargez l'entente correspondante.

AgriRÉCUP peut avoir des questions de suivi pour les membres au sujet de leurs ententes entre fournisseur et fabricant d'aliments pour animaux, car nous tenons des références croisées des ententes entre les membres. S'assurer que les ententes entre fournisseur et fabricants d'aliments pour animaux sont à jour et regroupées en un seul endroit minimisera la collecte de données lors d'un audit.

Les audits des membres débuteront en 2025
Au Québec, le RRVPE comporte des exigences d'audit étendues. Les membres doivent faire l'objet d'un audit au moins une fois tous les cinq ans afin de garantir l'exactitude des déclarations et l'équité entre les membres.

Comme la plupart des organismes de gestion reconnus (OGR), AgriRÉCUP utilise les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, de Montréal, pour l'audit de ses membres. Il s'agit

essentiellement d’un « audit de bureau » où les membres sont invités à fournir les documents confirmant l’exactitude des données et le respect des règles supplémentaires. Les membres sélectionnés pour un audit en 2025 en seront informés à l’automne.

Merci
L’exactitude des déclarations est essentielle pour AgriRÉCUP. Elle sert à évaluer les objectifs, à établir le budget correctement et, à long terme, à accroître l’efficacité de nos programmes. Nous vous remercions à l’avance de veiller à ce que votre déclaration soit aussi complète que possible.

Les agriculteurs et les points de dépôt du Québec ont contribué à recycler environ 4 500 tonnes de plastiques et d’emballages agricoles en 2024. Vos contributions ont permis d’atteindre ce niveau, nous vous en remercions.

Pour obtenir plus d'information
Kim Timmer
Directrice, relations avec les intervenants et politique
timmerk@agrirecup.ca ou 877-622-4460, poste 2229